



Droit à l'image

Par Lilahr

Bonjour,

J'ai 17 ans dans 3 jours , je ne vois plus mon père depuis mes 15 ans. Le jaf a mis garde libre car je voulais plus du tout le voir suite à des violences sur moi et une plainte retenue pour violences (en attente pour le tribunal correctionnel bientôt pour lui). Il a l'autorité parentale conjointe pour le moment. Bref.

Mais voilà il m'affiche partout en photos sur ses différents réseaux sociaux. Tout le monde peut cliquer sur la photo et la prendre. Moi je suis pas du tout comme ceux de mon âge, je n'ai jamais voulu que mes parents ou potes m'affichent. Ma mère n'a pas de réseaux on est pareil. Lui je lui ai dit plusieurs fois mais depuis que je ne le vois plus il fait sa victime et m'affiche comme si il avait été un bon père. Il ne se remet jamais en question en fait.

Est ce que je dois attendre ma majorité pour faire enlever mes photos? Et comment?

Ou est ce que quelqu'un peut m'aider à trouver une solution avant?

Merci!

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes mineur, votre mère est aussi votre représentant légal.

Elle peut commencer par notifier à votre père son opposition formelle à la publication de photos de vous sur les réseaux sociaux.

Puis elle peut porter plainte en votre nom et faire supprimer ces photos par les plateformes.

Elle peut aussi s'adresser à la CNIL.

[url=https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte]https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte[/url]

Par Lilahr

Merci à vous!

Ok dommage, je vais attendre mes 18 ans. Je ne veux pas qu'il insulte ma mère ou l'embête encore.